

AFFAIRE N° 19/9*) - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec l'ENTREPRISE S. E. G. E. P. O. M. pour la fourniture de sable, d'enrobés et d'émulsion, pour l'entretien de la voirie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de : 4 958 425 Frs avec l'ENTREPRISE S. E. G. E. P. O. M. pour la fourniture de :

- 100 m3 de sable concassé	à	550 Frs	55 000 Fr
- 200 m3 de sable et gravillon 3/8	à	1 530 Frs	310 000 Fr
- 280 m3 de sable et gravillon 15/25	à	1 100 Frs	308 000 Fr
- 150 m3 d'enrobés 3/8	à	6 465 Frs	969 750 Fr
- 80 m3 d'enrobés 5/15	à	5 375 Frs	430 000 Fr
- 80 m3 d'enrobés 3/8	à	5 875 Frs	470 000 Fr
- 75 m3 d'enrobés 3/8	à	5 265 Frs	394 875 Fr
- 66 m3 d'enrobés 3/8	à	7 000 Frs	462 000 Fr
- 80 T émulsion répandage	à	19 360 Frs	1 548 000 Fr
- 100 Fûts vides	à	100 Frs	10 000 Fr

pour l'entretien des rues.

Les crédits sont prévus au chapitre 936 - article 606 du Budget de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
 Saint-Jeans, le 8 Août 1969
 Pour le Préfet
 de Secrétaire Général
 Signé: Ph Kessler
 Pour copie certifiée conforme
 Pour le Directeur des Affaires Financières
 Signé: O. STORREAU